



## Que faire suite à un abus de confiance?

Par **calvin2011**, le **21/07/2011** à **09:55**

Bonjour,

je voudrais avoir des renseignements par rapport a mes droits, par rapport à ceux que je peux demander, etc...

je relate les faits: j'ai prêté ma carte bancaire a une amie pour aller mettre de l'essence en contre partie de 50 € de liquidité!

UN mois plus tard je me suis aperçue que cette personne avait profité d'avoir ma carte bancaire pour aller payé une facture de casi 600€ de garagiste. J'ai effectué la démarche auprès du garagiste en question pour savoir comment elle avait payé, et il m'a répondu avec ma carte en faisant une emprunte bancaire!!

Résultat: A cause du découvert bancaire que cette facture a engendrée, Mon banquier m'a mis en interdit bancaire et les frais d'intervention et autres ajio ect continu!

j'ai déposé une plainte a la gendarmerie pour abus de confiance et j'ai demandé une copie de la facture du garagiste que j'ai ramené à la gendarmerie.

question: Y a t il d'autre chose à faire, et vais je être remboursé de cette facture et de mes frais bancaire??

merci d'avance pour toutes vos informations

Par **miac**, le **21/07/2011** à **11:02**

Bonjour

comble de la naïveté : prêter sa carte bancaire à une sois disant amie

bon courage

Par **chaber**, le **21/07/2011** à **11:17**

bonjour

voire "amie" peut toujours dire que vous lui avez prêté votre Carte et son code confidentiel pour régler sa facture de garage.

Le suivi de votre plainte peut être long.

Si elle est retenue, votre "amie" sera condamnée pour abus de confiance et à vous dédommager du débit de la carte plus les frais engendrés. A souhaiter pour vous qu'elle soit solvable, sinon il faudra envisager d'autres mesures, sous certaines conditions, qui retarderont encore votre affaire.

Saisie éventuelle du CIVI:

Vol, escroquerie, abus de confiance, extorsion de fonds

Détérioration, destruction, dégradation d'un bien

Plafond : 4.179 €

Ressources : moins de 1.393 € par mois

+ 167 € pour les 2 premières personnes à charge

+ 106 € pour chaque personne suivante

La victime ne peut pas obtenir une indemnisation effective de son préjudice par d'autres organismes.

L'infraction entraîne des troubles graves dans la vie de la victime

Par **calvin2011**, le **25/07/2011** à **11:45**

merci pour les réponses apportées!! je tiens à préciser que le paiement du garagiste n'a pas été faites avec le code secret mais le garagiste a fait une emprunte bancaire qui a été retirée sur mon compte bancvaire casi un mois après!!

Oui, je suppose que cela va être long car les gendarmes malgré qu'ils le nom, prénom, et adresse, ainsi que la preuve de la facture du garagiste ne l'a pas encore convoqué!!

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **13:08**

Alors là, vous allez à votre banque avec votre relevé. Vous montrez la ligne de ce débit et vous dites "je ne sais pas ce que c'est". La banque est OBLIGEE de vous rembourser, sans poser de question (et s'ils en posent, surtout ne parlez pas du conflit avec votre amie, vous dites que vous ne savez pas ce qu'est ce débit), sans exiger le dépôt de plainte, dès qu'un débit a été fait sans code et sans signature.

A eux de vous montrer la signature.

Soit ils ne peuvent pas : ils doivent vous rembourser et votre amie se débrouille avec son garagiste

Soit ils peuvent, la signature est un faux et vous déposez plainte.

Par **calvin2011**, le **25/07/2011** à **15:16**

le problème est que le banquier est au courant car à cause de ce paiement ( facture garagiste), en a découlé une menace d'interdit bancaire! c'est justement quant le banquier m'a appelé me disant que mon autorisation de découvert était largement dépassé, que je me suis aperçue qu'il y a avait quelque chose qui n'était pas normale. et de cefait j'ai découvert la fameuse facture du garagiste qui n'était pas a mon nom, ni pour ma voiture;;;et 2 jours après comme je n'avait pas la somme plus ajio et frais d'intervention pour remettre mon compte a jour le banquier m'a mis interdit bancaire!!donc je lui ai dis que j'avais justement déposé une plainte à la gendarmerie pour abus de confiance... mais bon c'est pas pour autant qu'il m'a retiré mon interdit bancaire. il m'a dis que justement il fallait que en plus du remboursement de mon argent, il fallait que je demande le remboursement des ajio et frais d'intervention etc.... enfin, résultat de tout cela je me retrouve à découvert et malgrès que je soit innocente par rapport a cette situation, c'est moi qui galère beaucoup plus que la personne qui m'a pris ma carte pour payée ce qu'elle voulait!!

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **16:18**

Ce n'est pas grave, exigez quand même d'avoir copie de l'autorisation de paiement signé par vous.

Soit il n'y a aucune signature, soit c'est un faux, dans les deux cas, vous avez alors des munitions.

Par **calvin2011**, le **26/07/2011** à **16:50**

d'accord c'est noté!! mais je sais d'avance qu'il n'a pas de signature et je dois aller au tribunal de commerce pour mettre une action en justice contre le garagiste aussi!! car justement il n'avait d'autorisation!

Par **marie**, le **28/07/2011** à **14:28**

bonjour, je suis presque dans la meme situation j'ai aider une amie qui avait besoin d'argent je lui ai preter 1000euros en tout; elle refuse de me les rembourser sous pretexte qu'elle ne travaille pas donc qu'elle n'a pas d'argent; je n'ai pas de preuve apart des messages ou elle me demandait de lui preter certaine sommes, tout ce que j'ai en ma possession c'est un mandat de 400 euros envoyer a son nom. puis je porter plainte grace a ce mandat car cela constituera une preuve, si deja j'arrive a recuperer 400e sur mes 1000euros sa sera deja sa;Par la suite peutetre qu'en deposant plainte elle me rendra le reste je vous remercie pour vos reponses

Par **marie**, le **28/07/2011** à **14:28**

bonjour, je suis presque dans la meme situation j'ai aider une amie qui avait besoin d'argent je lui ai preter 1000euros en tout; elle refuse de me les rembourser sous pretexte qu'elle ne travaille pas donc qu'elle n'a pas d'argent; je n'ai pas de preuve apart des messages ou elle me demandait de lui preter certaine sommes, tout ce que j'ai en ma possession c'est un mandat de 400 euros envoyer a son nom. puis je porter plainte grace a ce mandat car cela constituera une preuve, si deja j'arrive a recuperer 400e sur mes 1000euros sa sera deja sa;Par la suite peutetre qu'en deposant plainte elle me rendra le reste  
je vous remercie pour vos reponses

Par **mimi493**, le **28/07/2011** à **15:13**

[citation]d'accord c'est noté!! mais je sais d'avance qu'il n'a pas de signature et je dois aller au tribunal de commerce pour mettre une action en justice contre le garagiste aussi!! car justement il n'avait d'autorisation! [/citation] non non non c'est n'importe quoi  
1) S'il n'y a pas de signature, la banque a l'obligation de vous rembourser, et pour vous ça s'arrête là  
2) en cas de litige entre un commerçant et un particulier c'est le tribunal d'instance ou celui de proximité qui est compétent

Par **calvin2011**, le **04/08/2011** à **09:26**

tribunal d'instance ??? mais la gendarmerie m'a bien dit tribunal de commerce!!! bon, alors ou dois-je aller au tribunal d'instance ou commerce pour porter plainte contre le garagiste pour avoir accepté une carte bancaire sans vérifier lles info concernant le propriétaire de celle ci!!

Par **pat76**, le **06/08/2011** à **19:49**

Bonsoir

Tribunal d'instance.

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **20:26**

La gendarmerie n'a pas de compétence dans le domaine, donc ...